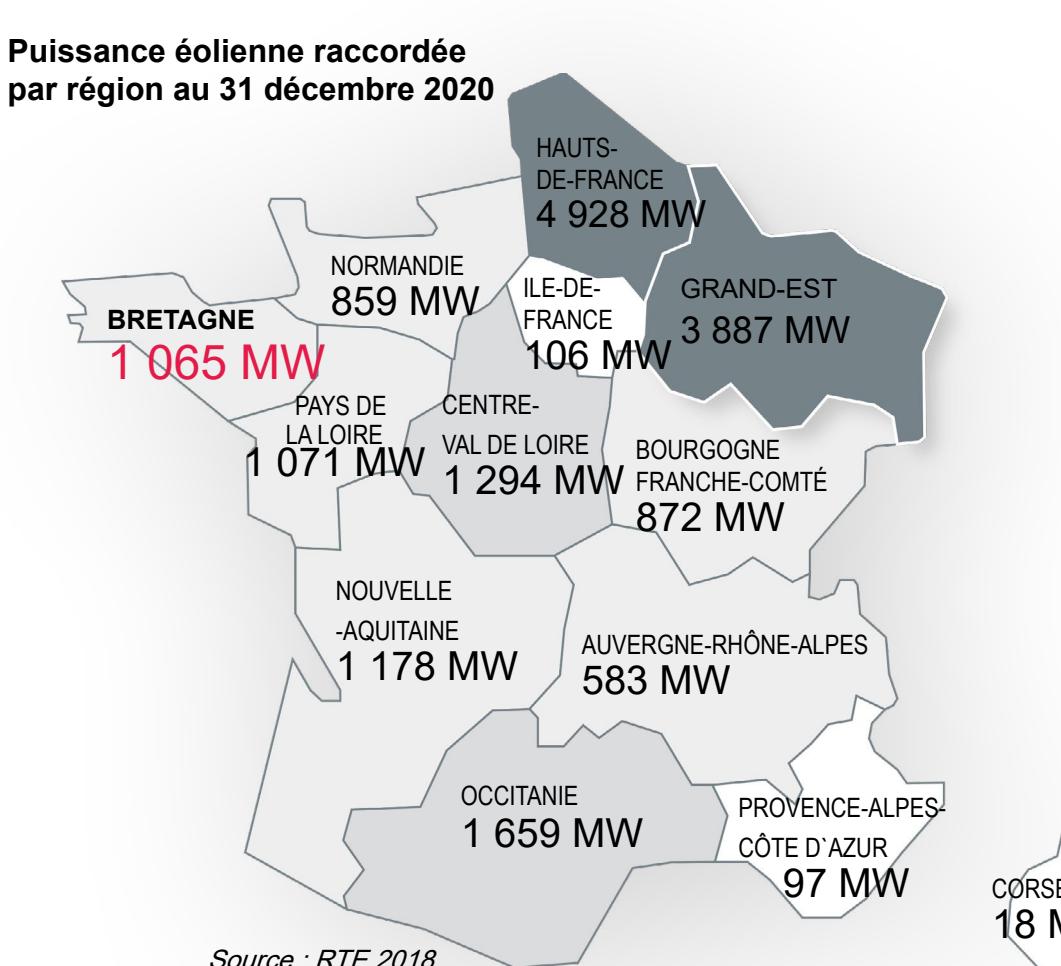


PROJET ÉOLIEN MARE DU CORNET - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ÉOLIEN en FRANCE

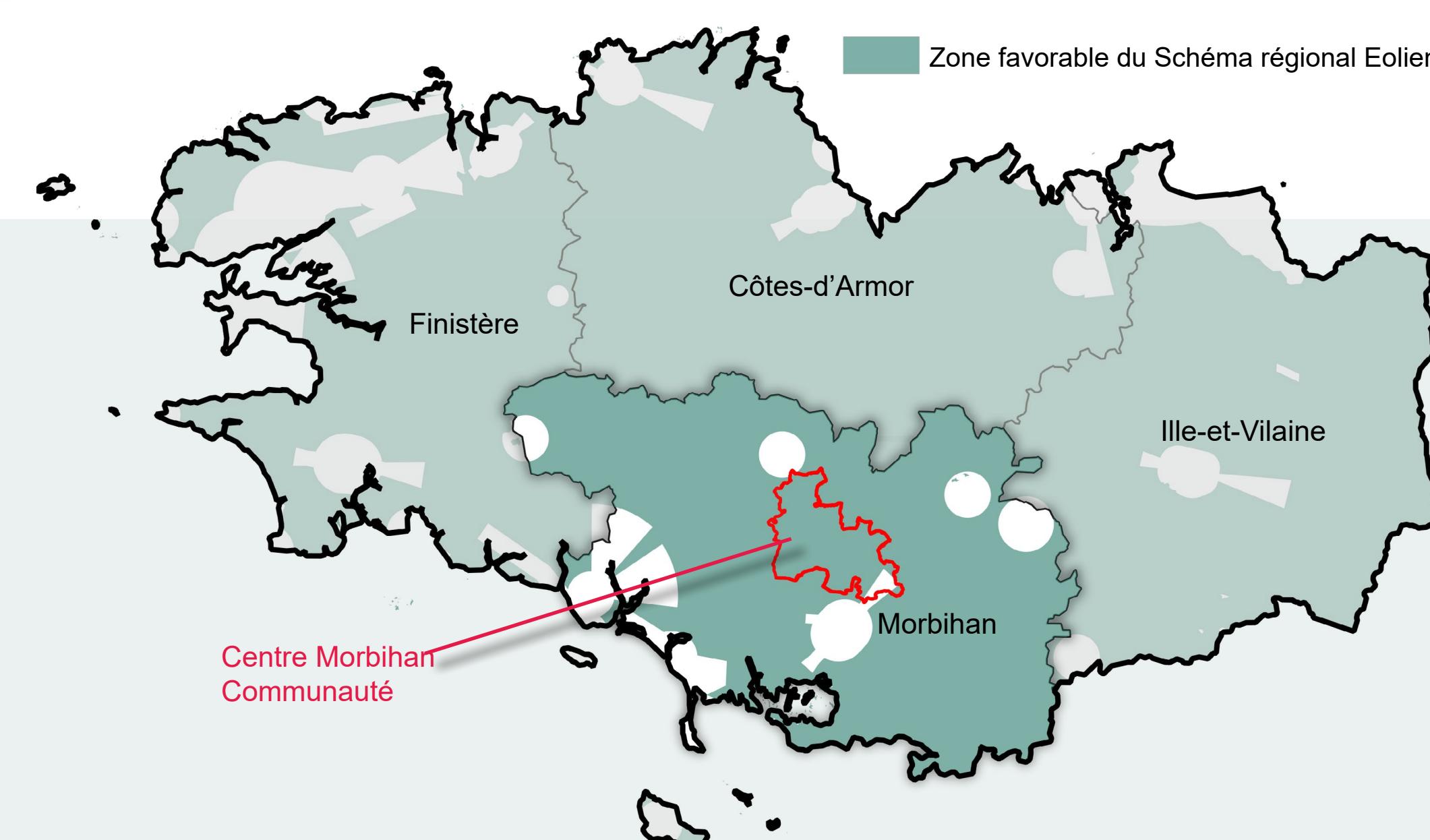
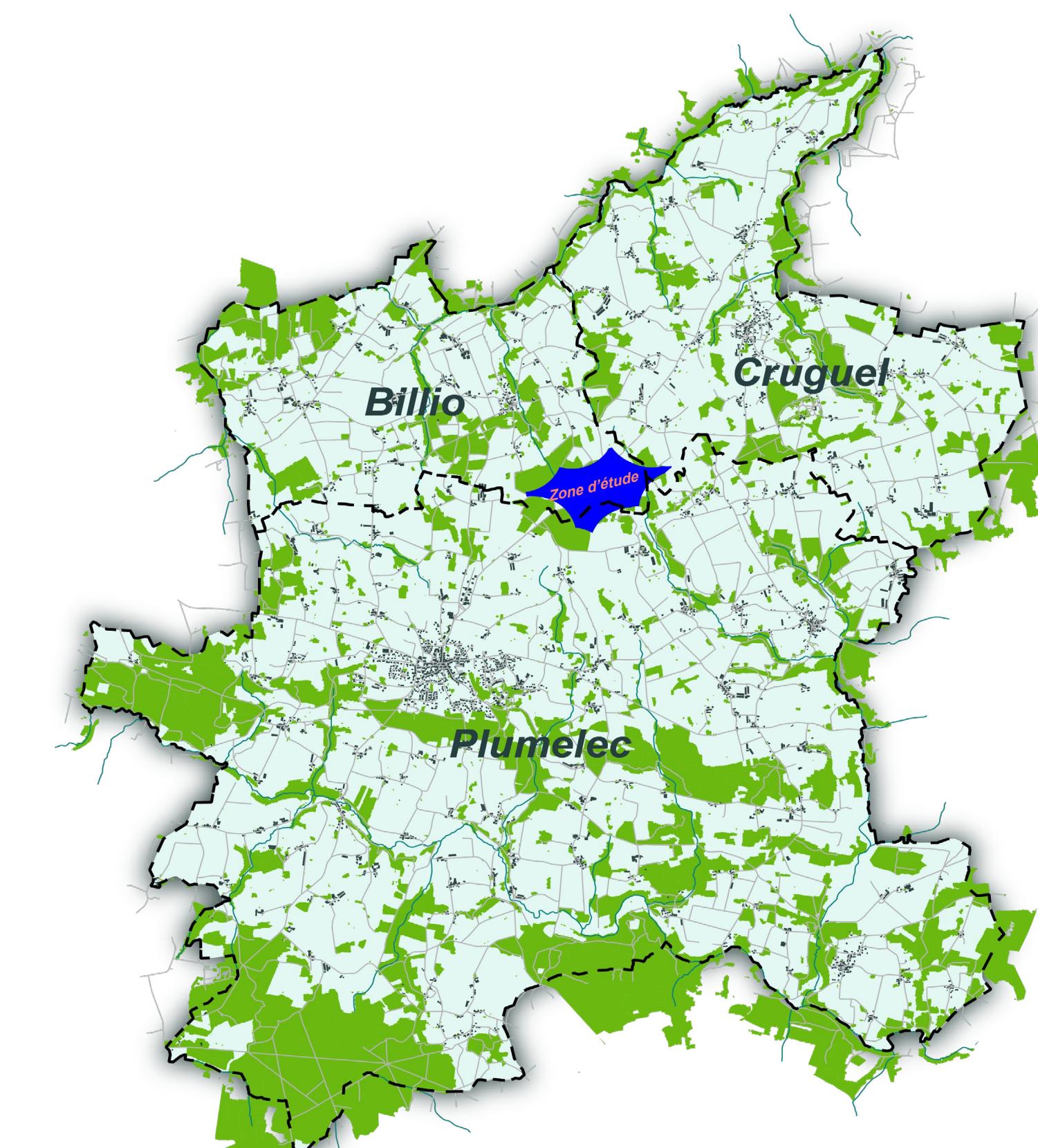
Aujourd'hui la production d'origine éolienne couvre 8,2% de l'électricité consommée (source RTE). Depuis 2015, la loi de transition énergétique prévoit de porter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 40% en 2030 (contre 25,5% en 2020), soutenant ainsi le développement des projets éoliens. Cet objectif a été affirmé dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui prévoit un doublement de la puissance installée pour atteindre entre 33,2 GW et 34,7 GW en 2028.



Au 30 septembre 2021, le parc éolien français a une puissance installée de 18 487 MW.

Pour répondre à cet objectif, la région Bretagne a décidé, dans son Schéma Régional Éolien, d'augmenter sa part d'énergie éolienne à 1 800 MW en 2020. L'éolien terrestre est la 1^{re} source d'électricité de la Bretagne (50% de la production électrique totale, couvrant 9% des besoins).

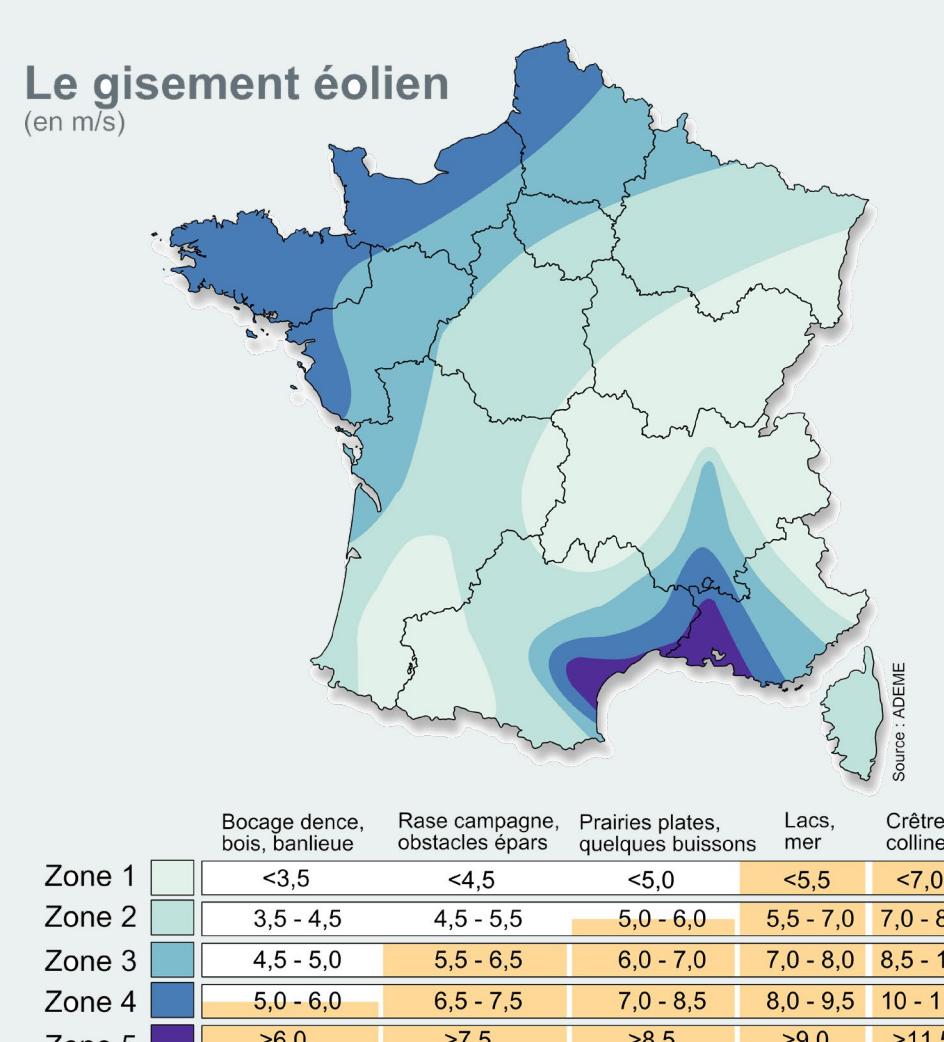
Centre Morbihan Communauté se trouve majoritairement en zone favorable de ce schéma régional.



La PRODUCTION électrique à partir du VENT de Billio

Le projet éolien Mare du Cornet se compose de 2 éoliennes d'une hauteur maximum de 150 mètres pour une puissance unitaire comprise entre 3 MW et 4,2 MW. Le productible du parc serait d'environ 13,6 millions de kWh/an, ce qui correspond à la consommation de 6 650 habitants.

Cette production permettrait d'éviter la production de 3 700 T de CO₂/an par rapport à une production basée sur les énergies fossiles. // (Sources : ADEME, FEE, Insee, RTE)



HISTORIQUE du projet

2011 - 2012

Lancement d'une étude de Zone de Développement éolien sur le territoire de Billio et Plumelec. Premier contact avec la municipalité.

2016

Délibération favorable du conseil municipal de Billio

2018 - 2021

Réalisations des études techniques et environnementales

2nd trimestre 2022

Dépot du dossier d'autorisation environnementale et instruction par les services de l'Etat

L' EMPLOI lié au parc éolien

Le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien génèrent des emplois.

Lors de la phase de développement un panel de prestataires très diversifié intervient : des coordinateurs de projet, environnementalistes, acousticiens, cartographes, paysagistes, avocats, assureurs, etc...

La phase de chantier fait intervenir d'autres métiers pour réaliser : le raccordement au réseau électrique, les travaux de génie civil, génie électrique, le transport et l'assemblage des éoliennes.

Enfin en phase d'exploitation, des emplois de maintenance sont créés au plus proche de la zone d'implantation des éoliennes.

Aujourd'hui en France, la filière éolienne représente 900 entreprises et 22 600 emplois directs. Ces emplois connaissent une croissance de 31,5 % ces 4 dernières années.



La SOCIÉTÉ ALERRIC

La société Alterric a été fondée au printemps 2021. Née d'une joint venture entre la Fondation Aloys Wobben Shiftung (Société détentrice d'Enercon) et la société EWE.

Depuis son arrivée en France (2004), ENERCON a recruté plus de 800 personnes.

ENERCON est l'un des leaders sur le marché français avec plus de 2 060 éoliennes installées dans l'hexagone, ce qui équivaut à une puissance installée de plus de 4 200 MW.



La société EWE est une entreprise Allemande de services publics dans le domaine de l'électricité, du gaz naturel et des télécoms.

EWE est aujourd'hui reconnue comme la cinquième plus grande entreprise de fourniture d'énergie en Allemagne. Alterric emploie aujourd'hui plus de 250 employés répartis sur 15 sites européens (Allemagne, France, Grèce, Suède).

Elle exploite plus de 2300 MW dans le monde dont 150 MW en France.



PROJET ÉOLIEN MARE DU CORNET

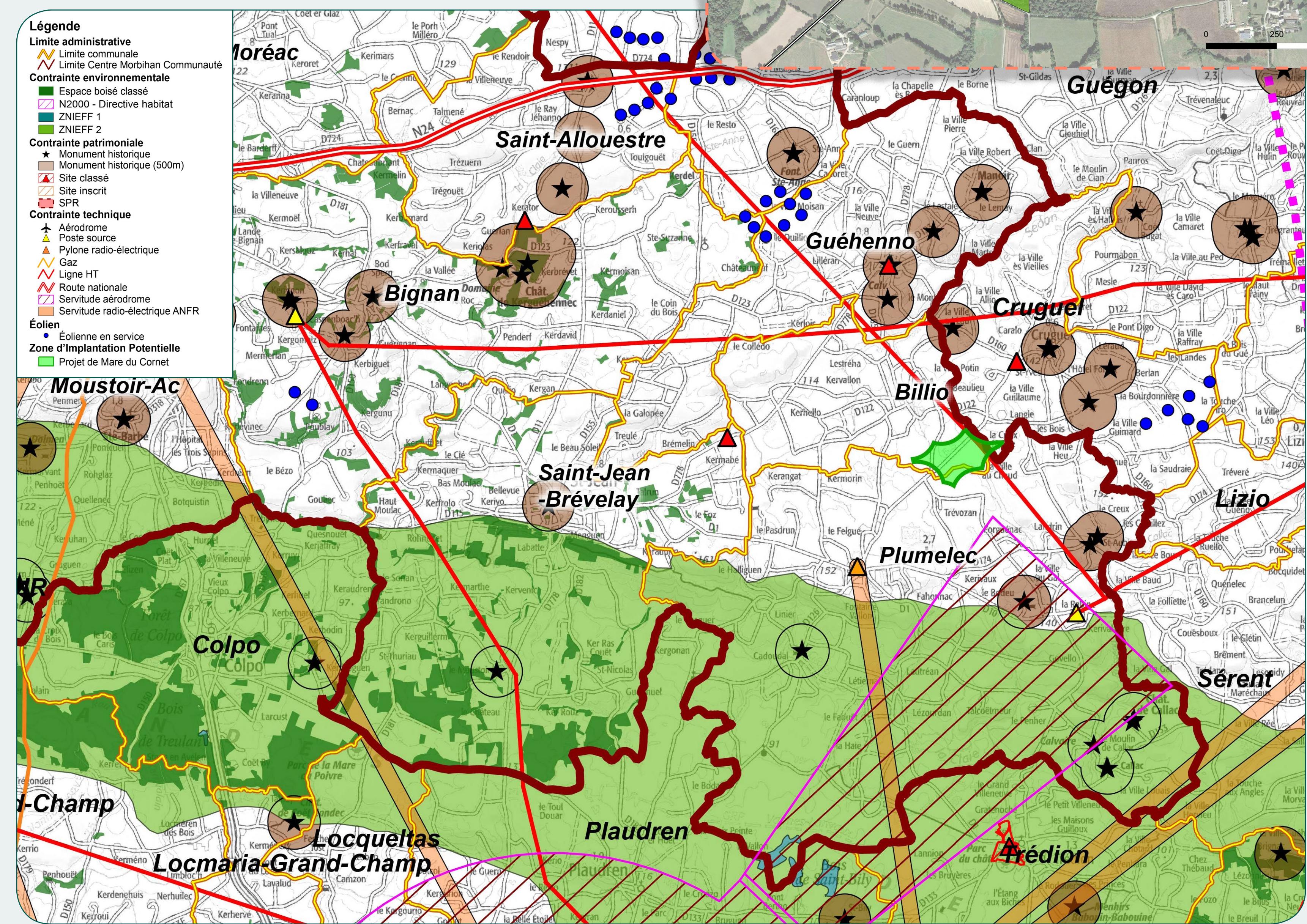
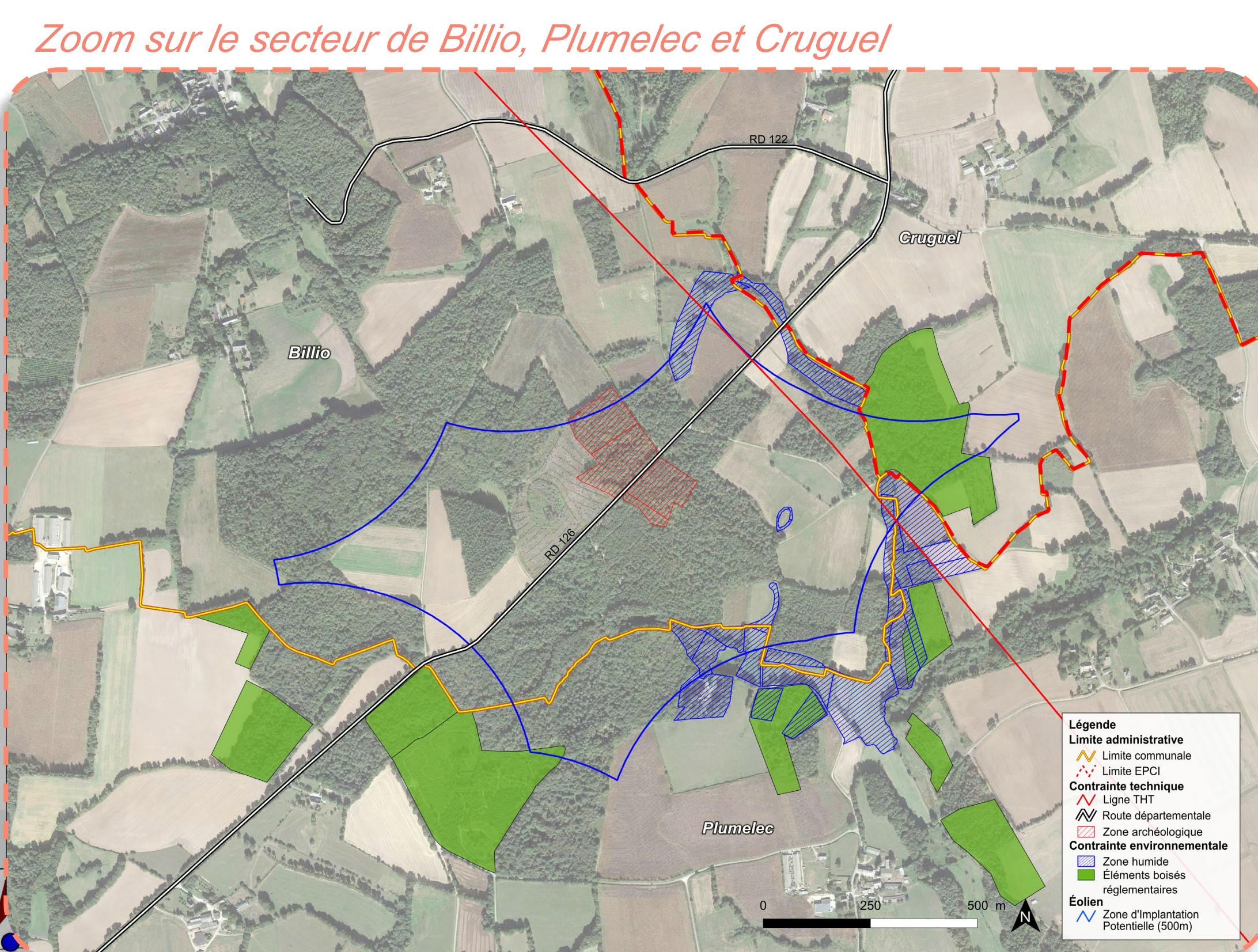
LES CONTRAINTES DU SITE

Le secteur d'implantation potentiel se situe à plus de 500 mètres des habitations. Il est en grande partie localisé sur la commune de Billio. Les communes de Cruguel et de Plumelec sont également concernées par une partie de la zone.

Le site est localisé en dehors des contraintes radars de l'Armée, de Météo-France et de l'Aviation Civile. Il n'existe pas de faisceau hertzien, d'ouvrage de transport de gaz ni de captage d'eau potable sur la zone.

On note cependant les contraintes suivantes :

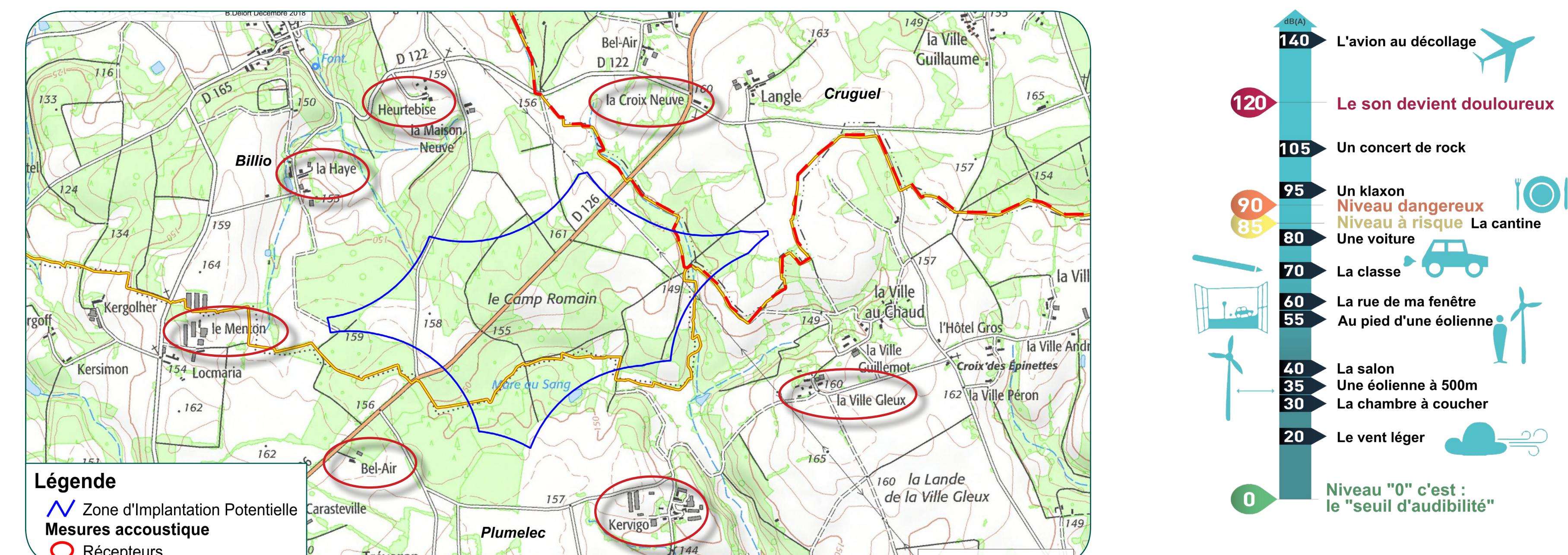
- la ligne haute tension (63 000 volts)
- la route départementale 126
- l'aérodrome de Vannes-Meucon
- site archéologique (camp romain)
- zones humides



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Le bruit résiduel (c'est-à-dire sans les éoliennes) a été mesuré dans les villages représentatifs à proximité du projet. Pour cela, plusieurs microphones ont été installés chez des riverains pour enregistrer les niveaux sonores sur une même période. Les données ont été ensuite mises en relation avec le relevé météorologique effectué à partir du mât de mesure de vent.

Suite à cet état initial, l'impact acoustique des éoliennes a été calculé. Le projet éolien Mare du Cornet respecte la réglementation en vigueur (l'émergence, qui correspond aux émissions sonores des éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit). Une nouvelle mesure acoustique sera réalisée dans les 12 mois suivant la mise en service du parc éolien.

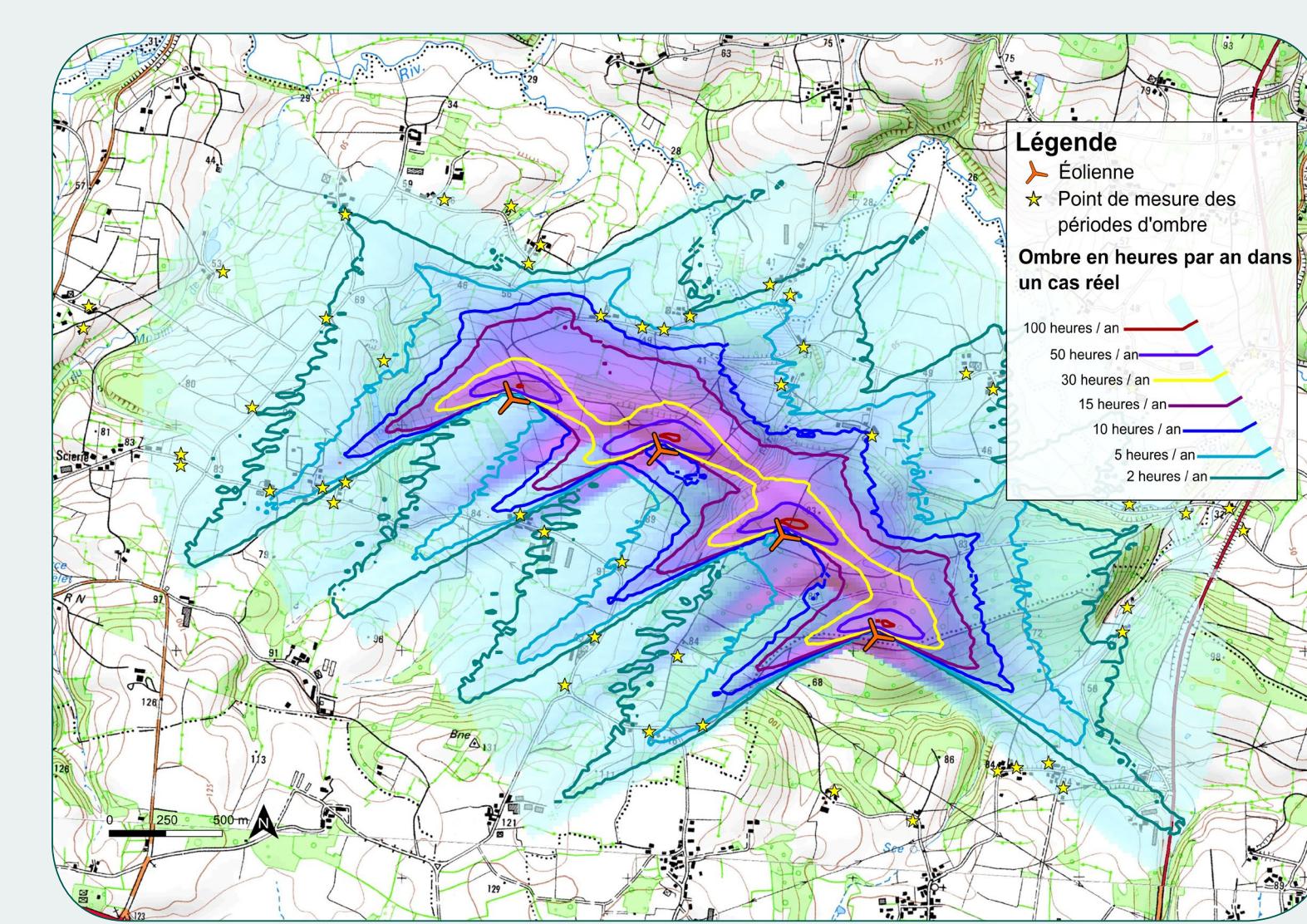


LES OMBRES PORTÉES

Il n'existe pas de réglementation en France sur la durée d'exposition des habitations aux ombres des éoliennes. Cependant, il est conseillé de ne pas dépasser 30 minutes par jour et 30 heures par an.

Ce calcul a été réalisé pour le projet de Mare du Cornet, sur la base du nombre réel d'heures pendant lesquelles le soleil brille et pendant lesquelles l'ombre est susceptible d'être projetée sur les habitations.

Le projet éolien Mare du Cornet respecte ces recommandations.



PROJET ÉOLIEN MARE DU CORNET

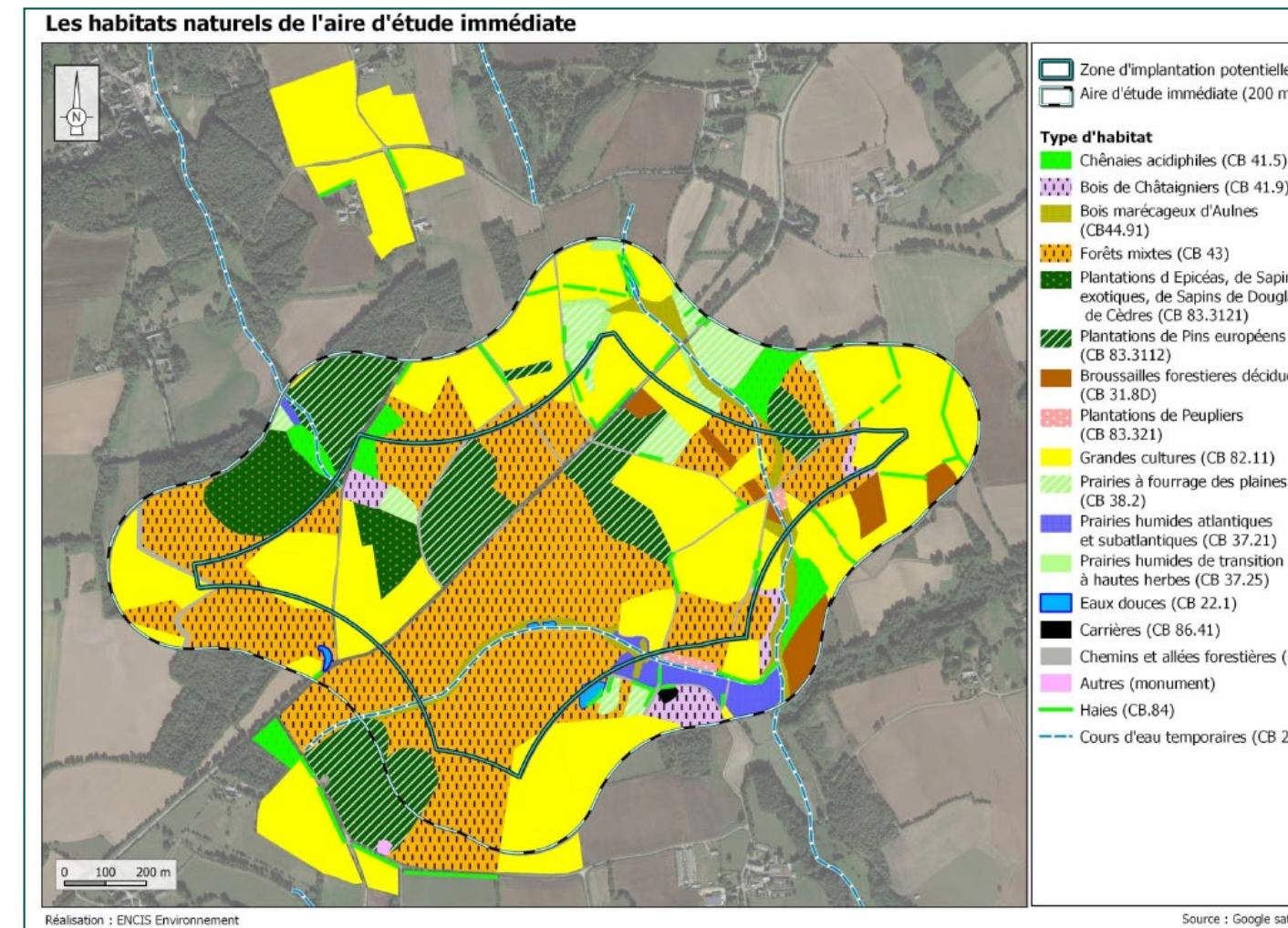
LES ÉTUDES SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Une analyse des milieux naturels, de la flore et de la faune a été réalisée par un bureau d'étude naturaliste indépendant.

L'inventaire de la flore présente au sein de la zone a mis en évidence une diversité floristique notable.

On dénombre deux plantes patrimoniales, la Cardimine Amère et la Laîche des Marais, localisées en dehors de la zone d'implantation potentielle.

Le projet éolien est implanté sur des zones à enjeux très faibles liés aux habitats naturels et la flore. Il n'y aura aucun impact sur les zones humides.



Carte des habitats naturels

Photo de la zone d'étude



Concernant les oiseaux, les enjeux portent sur 3 volets distincts : les oiseaux hivernants, les migrants (préruptiaux et postruptiaux) et les nicheurs.

En période hivernale, les espèces fréquentant le secteur ne présentent pas d'enjeu significatif.



Bergeronnette grise



Alouette des champs

De manière générale, si l'on considère l'ensemble de l'avifaune, les effets attendus pendant la phase d'exploitation du parc éolien ne sont pas de nature à engendrer des impacts significatifs sur les populations locales d'oiseaux patrimoniaux observés sur le site.

18 espèces de chauve-souris ont été inventoriées sur le site sur les 22 recensées en Bretagne à ce jour. Afin de garantir un impact non significatif pour l'ensemble du cortège chiroptérologique, une mesure préventive d'arrêt des éoliennes sous certaines conditions (pluviométrie, température, vitesse du vent, saison) sera mise en place



Pipistrelle commune

Photomontage depuis Kervigo



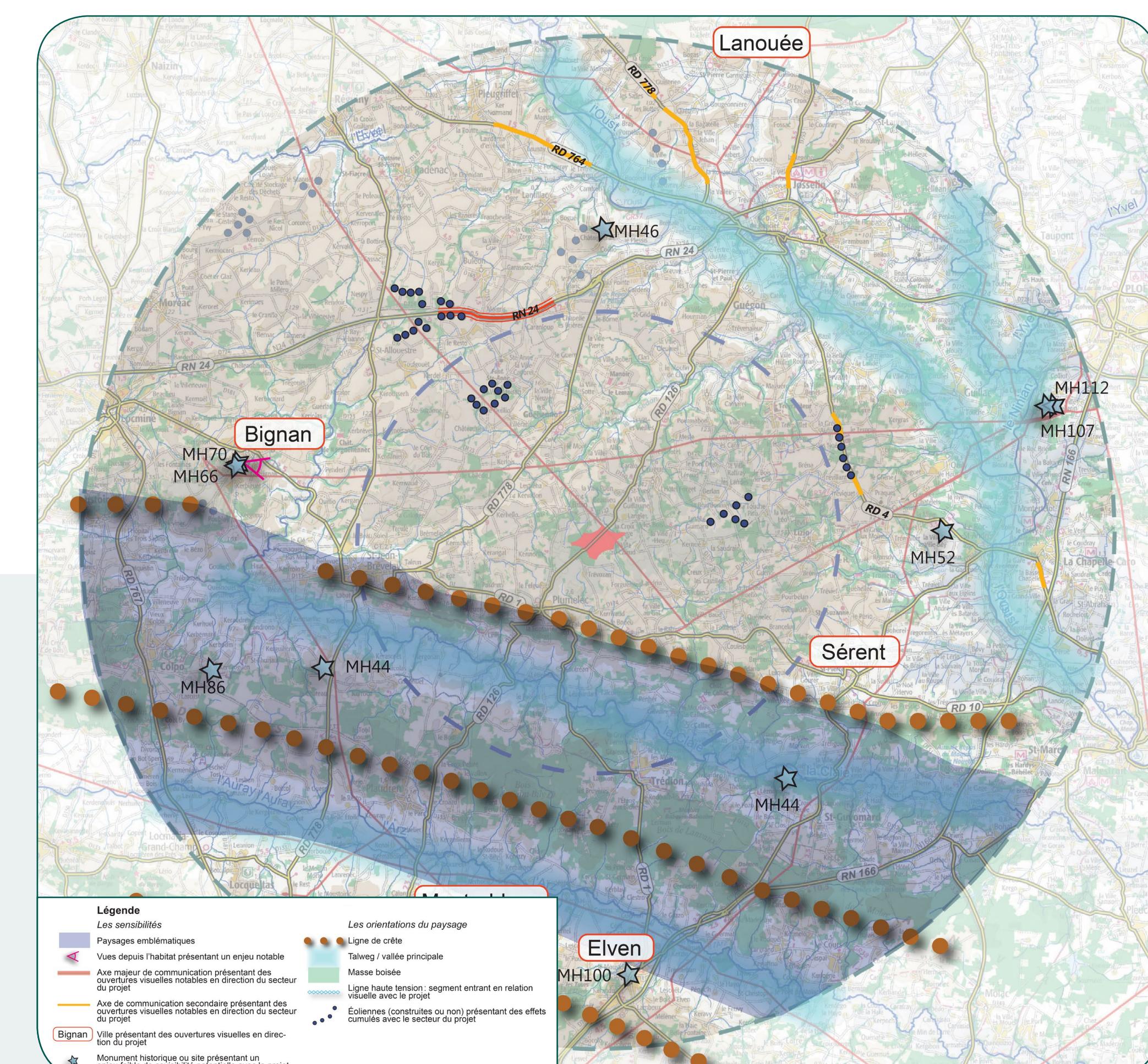
LE PAYSAGE

L'implantation des éoliennes a fait l'objet d'analyses paysagères soigneuses.

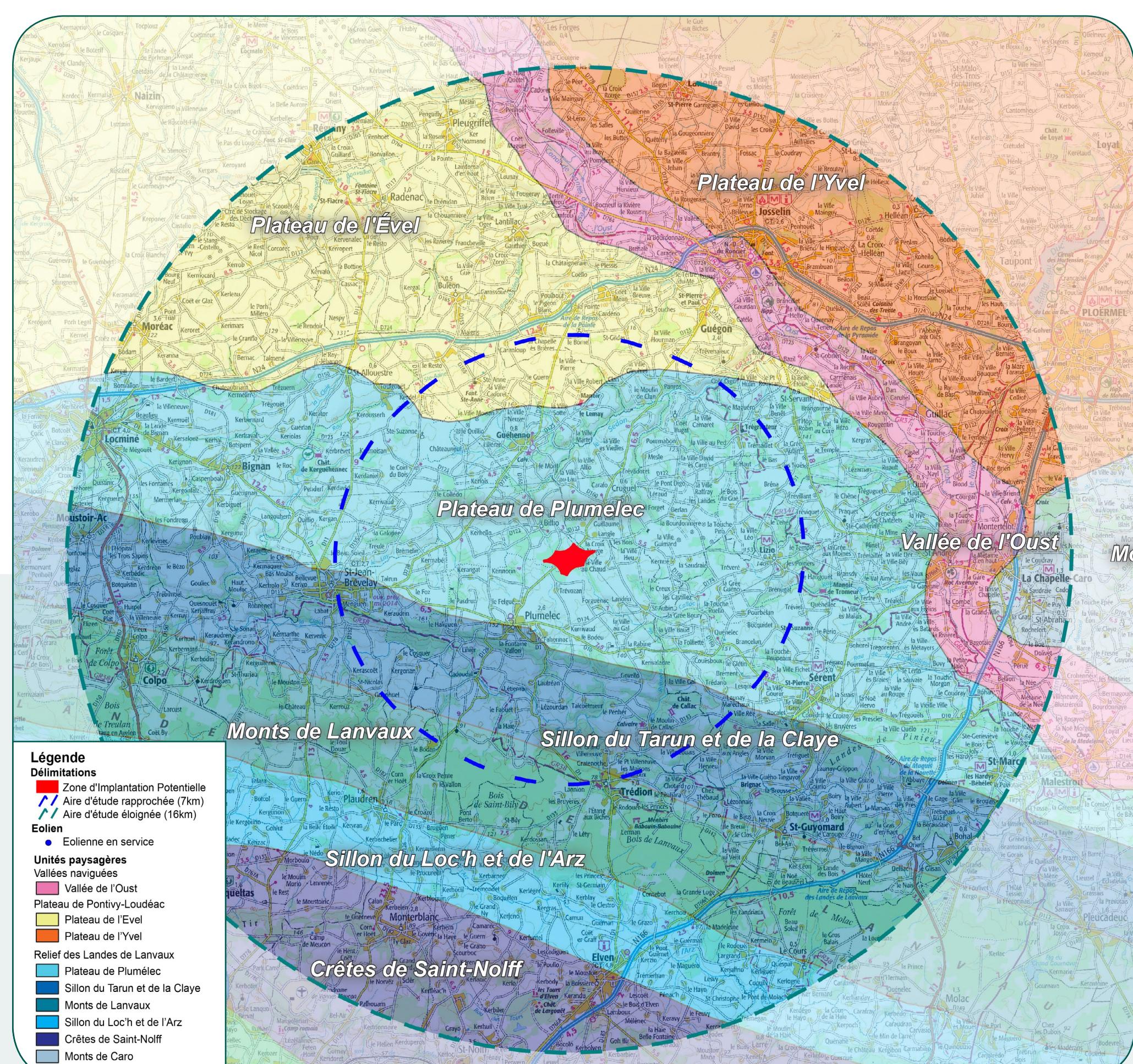
Les études du paysage se basent sur plusieurs aires d'études, qui varient en fonction de la précision de la thématique à étudier autour de la zone d'implantation potentielle : les aires d'études immédiates, rapprochées et éloignées.

L'état initial, la définition des enjeux et l'analyse des impacts ont été analysés pour chacune de ces aires d'études. La réalisation de plus 70 photomontages montre une faible perception visuelle du projet notamment lié à la présence d'un bocage relativement bien conservé.

Enjeux et orientations paysagères



Carte des unités paysagères



L'IMPLANTATION FINALE

La variante finale choisie est en accord avec les enjeux environnementaux et humains du site et les grandes lignes paysagères locales.

Elle respecte les contraintes techniques du site en optimisant la production d'énergie renouvelable.

